

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 MARS 2010
A 18H**

Convocation du 22 février 2010

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Michel BILON, Mme Nadine PISKADLO, Adjoint.

Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mme Arlette EL AMRI, Mme Chantal MOREL, M. Marc LAVOINE, M. Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe CUVELIER, M. Jean-Marie BYHET, M. Yann-Gaël DUPUY, Mme Frédérique CHERUBIN, Mme Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Régis BOULENGER, Adjoint qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

Mme Florence LAVOINE, Adjointe qui a donné procuration à Mme Nadine PISKADLO.

M. Philippe VERMEERSCH, Conseiller Délégué qui a donné procuration à M. Alain LONGUENT

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL.

Absents excusés:

Mme Marguerite PASIN, Adjointe.

Mme Anne-Marie TREPE, Adjointe.

Mme Honora GUENARD, Conseillère Municipale.

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal.

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale.

Mme Françoise LORPHELIN, Conseillère Municipale.

M. Le Maire a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et a nommé Mme Frédérique CHERUBIN, secrétaire,

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil en date du 15 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes Chers Collègues,

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Jacques TREPE, l'époux de notre collègue Anne-Marie. Chacun pourra lui rendre un dernier hommage lors de la cérémonie qui sera célébrée vendredi à 14 h 30 en l'église Saint-Jacques.

Notre réunion a pour principaux objets le débat d'orientation budgétaire et le vote des différents comptes administratifs qui clôturent la gestion 2009. Comptes qui montrent les effets de la politique de plafonnement de la Taxe Professionnelle, mais aussi qui indiquent la résultante de notre politique d'investissement massive, mise en place au cours de ces quelques dernières années et que nous verrons à travers le débat d'orientation budgétaire.

Depuis notre dernière réunion de conseil, comme vous le savez, SGD a été reprise par Oaktree. Le PSE qui était bloqué par décision de justice, et fait toujours l'objet d'une demande de jugement sur le fond, est en passe ou en cours de discussion entre la nouvelle direction et les partenaires sociaux.

Il semblerait que l'activité de la filière s'améliore bien que les échos du côté de la verrerie Brosse soient un peu moins optimistes.

D'autre part, suite aux Assises du Verre, vous le savez, 1 million d'euros ont été débloqués au titre du Fonds National de Revitalisation du Territoire. Il s'ajoute aux différentes mesures annoncées lors des visites au Ministère de l'Industrie ou au cours de ces Assises : Partenariat avec l'IUT de Compiègne pour travailler sur l'innovation et lutter pour enrayer les contrefaçons.

Sur le secteur, après que la société Techni Bureau ait fait appel aux heures supplémentaires et à l'intérim depuis le début de l'année, il est à nouveau murmuré que d'autres suppressions d'emplois seraient envisagées.

D'autre part, compte tenu des profits annoncés par les banques, qui se sont refait une santé à la vitesse Grand V, et compte tenu des quelques dernières secousses boursières, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur la poursuite durable d'une reprise d'activité.

Pour ce qui concerne la vie des gens, de nos populations, là encore, nous constatons un appauvrissement, une montée en flèche des difficultés et des demandes d'aide. C'est le message que nous font passer les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Avant les Régionales, on nous annonce une réforme de notre système de retraite. Sont en préparation : le recul de l'âge de départ et certainement bien d'autres mesures encore, qui vont conduire à réduire les ressources et à faire supporter aux salariés les privilèges et exonérations accordées au patronat et aux possédants.

L'attaque risque d'être forte après les élections. La mobilisation se fait à l'appel de l'ensemble des organisations. Alors œuvrons dès maintenant à ce mouvement de lutte et de résistance.

Je ne reviendrai pas sur la réforme engagée au niveau territorial. Nous allons très vite aborder cette question.

Il est des sujets qui doivent être l'objet de débats publics à travers la mise en place de deux commissions décidées au niveau de l'Etat.

La première sera celle qui concerne l'éolien en vue de l'installation de 141 éoliennes à 13 km de notre côte pour laquelle nous allons devoir bâtir un Cahier d'Acteurs pour expliquer notre refus. Il nous faut mettre en place un groupe de travail à ce sujet.

*De même pour l'installation de l'EPR à Penly pour appuyer son implantation et mettre en avant nos souhaits et nos exigences en matière d'équipements, de logements, d'emplois.
Vous le voyez, nous avons du pain sur la planche et matière à réfléchir et travailler pour défendre notre environnement, notre économie locale, la pêche et le tourisme, et en même temps notre avenir. »*

A l'issue de cette déclaration, M. Jean-Jacques LOUVEL souhaite préciser la position du groupe des élus socialistes :

« Si le groupe des élus Socialistes est avant tout favorable au développement dans la région de ce qu'on appelle les énergies passives ou basse consommation, favorable à la diversification des énergies pour que le pays ne soit pas dépendant que du nucléaire ou du pétrole, toutefois il confirme être opposé au mitage anarchique de notre territoire par les éoliennes.

Il revendique d'avoir voté contre le projet actuel d'éoliennes en mer pour 2 raisons :

- ✓ *La nuisance visuelle à 14 kms des côtes qui est incontestable*
- ✓ *Soutien aux marins pêcheurs tréportais*

Il conclut pour dire que ce conflit n'a rien à faire sur le terrain politique. C'est avant tout un conflit social entre les marins pêcheurs et un groupe financier qui recherche avant tout les plus gros profits.

Précise dans ce conflit social, être complètement solidaire des marins pêcheurs tréportais »

COURRIERS RECUS :

- Courrier de M. Laurent LASSIAZ, gérant du casino municipal et Président de JOA groupe, précise que même si leur activité semble donner quelques « signaux faibles » de reprise, l'équilibre financier de certains établissements reste encore menacé, avant même d'avoir subi l'ouverture officielle des jeux en ligne.
Il souligne que toutes les équipes sur le terrain restent très mobilisées pour poursuivre les innovations, développer les animations et améliorer la qualité de service afin d'être les premiers à retrouver le chemin de la croissance.
- Un courrier de la ville de Dieppe faisant part de la motion relative au maintien de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Précise que cette motion a été adoptée par la majorité municipale.
- Un courrier de M. Le Maire de Port en Bessin, nous informant d'un projet de concessions minières de sable et graviers siliceux. Nous informe que ce projet l'inquiète très fortement car la pêche rencontre de nombreuses difficultés entre autre Natura 2000, implantation d'éoliennes et prélèvement de granulats. Précise que le projet de granulats aurait d'importantes répercussions directes ou indirectes sur l'activité économique ou touristique de la ville.
- Remerciements de l'association les restos du cœur pour le don de vivres effectué par la commune du Tréport.
- Un courrier de la MJC de Dieppe qui remercie M. Régis BOULENGER, le service des sports de la ville du Tréport pour leur accueil chaleureux, la mise à disposition du gymnase, le petit déjeuner et le retour du matériel à l'occasion de la randonnée vélo organisée par le Centre de Loisirs les 9 et 10 février 2010.

- Remerciements de M. Sébastien JUMEL particulièrement touché par les témoignages d'amitié et de soutien que la municipalité du Tréport lui a manifestés ainsi qu'à sa famille lors du décès de son père.
- Remerciements de M. TAILLEUX suite au décès de son fils Michel.

ORDRE DU JOUR

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les obligations de la loi qui nous imposent un débat d'orientation budgétaire pour fixer nos choix en matière d'investissements, de services rendus, d'évolution de la situation financière, de la fiscalité et de l'endettement.

Nous devons aborder dans un contexte général les perspectives économiques, les finances publiques, les mesures concernant les collectivités territoriales.

Compte tenu de ce constat, nous entrerons plus précisément dans les orientations à définir pour notre commune du Tréport.

(Voir annexe)

M. Le Maire préconise de contenir les charges de fonctionnement, notamment :

- ✓ Les charges courantes par la mise en place de contrôles plus rigoureux,
- ✓ surveiller la masse salariale,
- ✓ limiter pendant un laps de temps les gros investissements de manière à maîtriser l'endettement,
- ✓ veiller à ne pas créer des investissements générant des coûts importants de fonctionnement,
- ✓ réfléchir à la mise en place de nouvelles recettes de fonctionnement.

Après les préconisations de M. Le Maire quant aux orientations budgétaires 2010, M. Jean-Jacques LOUVEL soutient la rigueur budgétaire demandée par M. Le Maire.

« Elle est indispensable dans la conjoncture actuelle.

M. Jean-Jacques LOUVEL relève deux points inquiétants :

- ✓ *Un endettement trop élevé*
- ✓ *Un taux de personnel important*

Pour cela, il précise qu'il faudra être extrêmement vigilant pour lutter contre toutes formes de gaspillage en interne comme dans les associations que la commune du Tréport finance.

Bien qu'il y ait des conséquences sur le service rendu à la population, chaque commission doit avoir à cœur de réduire les dépenses. Ainsi, il faudra vérifier que chaque dépense est utile pour la population ».

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Hors de la présence de M. LONGUENT, Maire et sous la présidence de M. Michel BILON, doyen d'âge, celui-ci donne lecture des comptes administratifs et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gestion 2009.

A l'unanimité ceux-ci sont approuvés par les membres présents.

COMPTES DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité ceux-ci sont approuvés par les membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- COMMUNE DU TREPORT

Ecritures comptables :

✓ Excédent de Fonctionnement Capitalisé :	1068	471 677, 29€
✓ Excédent d'Investissement Reporté :	R001	732 347, 84€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- CAMPING MUNICIPAL

Ecritures comptables :

✓ Excédent de Fonctionnement Capitalisé :	1068	97 499, 85€
✓ Déficit d'Investissement Reporté :	D001	313 734, 51€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- SERVICE ASSAINISSEMENT

Ecritures comptables :

✓ Déficit d'Exploitation Reporté :	D002	45 151, 79€
✓ Excédent d'Investissement Reporté :	R001	84 720, 86€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009-PARC DE STATIONNEMENT

Ecritures comptables :

✓ Excédent de Fonctionnement Capitalisé :	1068	9 762, 67€
✓ Excédent de Fonctionnement Reporté :	R002	9 691, 40€
✓ Déficit d'Investissement reporté :	D001	9 762, 67€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- ZAC DES TERRASSES

Ecritures comptables :

✓ Excédent de Fonctionnement Capitalisé :	1068	1, 59€
✓ Déficit d'Investissement Reporté :	D001	5 822, 10€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- LOTISSEMENT COMMUNAL ROUTE D'ETALONDES

Ecritures comptables :

✓ Déficit d'exploitation Reporté :	D002	277, 10€
✓ Déficit d'Investissement Reporté :	D001	387 784, 33€

AFFECTATION DES RESULTATS 2009- ZA SAINTE CROIX

Ecritures comptables :

✓ Excédent de Fonctionnement Capitalisé :	1068	5 774, 49€
✓ Déficit d'Investissement Reporté :	D001	81 932, 99€

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2010 – OFFICE DU TOURISME

Les subventions de fonctionnement n'étant versées qu'au cours du mois de juin, comme chaque année M. Le Maire demande à l'assemblée d'accorder une deuxième avance sur subvention 2010 à l'Office du Tourisme du Tréport, pour un montant de 70 000,00€

ACOMPTE SUR SUBVENTION 2010- CENTRE SOCIAL L'ANCRAGE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Afin que le Centre Social « l'Ancrage » n'est pas de rupture de trésorerie, les subventions de fonctionnement n'étant versées qu'en juin 2010, M. Le Maire demande à l'assemblée d'accorder une avance de subvention 2010 au Centre Social « l'Ancrage » de 30 000,00€

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS - VISITE DES ENFANTS A TERMIGNON LA VANOISE

M. Le Maire demande d'accorder le remboursement à M. Jean-Jacques LOUVEL et M. Régis BOULENGER, des frais qu'ils ont engagés pour la visite effectuée aux enfants en séjour de neige à Termignon la Vanoise.

Frais s'élevant à la somme de :

- 110,10€ pour M. Jean-Jacques LOUVEL
- 1 079,39€ pour M. Régis BOULENGER

PRIME DE SERVICE ET RENDEMENT

Compte tenu du changement de base légale, M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de la collectivité de prendre une nouvelle délibération sur cette prime déjà existante.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Après avis du Comité Technique Paritaire, M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de modifier la durée hebdomadaire de travail de Mme Pierrette LEFORT, Adjoint technique de 2^{ème} classe, à 27h30, à compter du 1^{er} mars 2010.

CONVENTION D'INTERVENTION FETE DU JEU CASSE-NOISETTES

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Jacques LOUVEL, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention d'intervention avec M. Pascal DERU, formateur jeu Casse-Noisettes, pour son intervention de 2 jours autour de la Fête du jeu.

Coût de l'intervention : 1 641,00€ TTC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE-MARITIME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE SES STATUTS PORTANT SUR LES COMPETENCES.

Après l'exposé réalisé par M. Le Maire sur la modification des statuts portant sur les compétences de la Communauté de Communes Bresle-Maritime, le Conseil Municipal approuve cette modification.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DIDIER DENECKER – SEJOUR DE NEIGE

Une somme de 31,13€ sera remboursée à M. Didier DENECKER pour les frais occasionnés lors du séjour de neige à Termignon la Vanoise.

AVENANT N°1 - CAP ENERGIE- TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Après avoir entendu les explications de M. Michel BILON, le Conseil Municipal accepte l'avenant d'un montant de 1 852,20€ HT représentant l'ajout au marché initial de la tonte d'espaces verts situés rue Marcel Paul, pour une superficie de 1 470m².

CONVENTION « LIRE A LA PLAGE »

M. Michel BILON demande d'autoriser M. Le Maire à renouveler avec le Département, la convention de l'opération « Lire à la Plage » qui aura lieu du samedi 3 juillet au lundi 30 août 2010.

CONVENTION « LES JARDINS DE LA BRESLE » ANNEE 2010

Après avoir entendu les explications données par M. Michel BILON, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention 2010 avec l'association « les Jardins de la Bresle » pour la mise en valeur de la zone Sainte Croix pour un montant de 23 100,00€ TTC.

CONVENTION « ECOLE DU CHAT LIBRE »

Après avoir rappelé les actions menées par l'association « l'Ecole du Chat Libre » de Mers les Bains, M. Michel BILON demande au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec cette association.

LOCATION DE LOGEMENT RUE DE LA DIGUE

Mme Nadine PISKADLO propose qu'on loue à Mme Séverine GOURLIN, le logement, 4A rue de la digue, à compter du 1^{er} mars 2010.

Le loyer sera de 363,00€ par mois, indexé sur l'indice de référence des loyers : 117,47.

Le présent contrat de location est conclu pour une durée d'un an, reconductible une fois.

BAIL 84 AVENUE DES CANADIENS

Mme Nadine PISKADLO propose au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer le bail de location du logement 84 avenue des Canadiens avec le Centre Communal d'Actions Sociales pour une durée de 09 ans, à compter du 1^{er} juillet 2009, pour un loyer annuel de 3 281,89€ indexé sur l'indice de référence des loyers : 117,41.

BAIL IMMEUBLE RUE DU FOYER- CCAS LE TREPORT

Mme Nadine PISKADLO propose au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer le bail de location avec le Centre Communal d'Actions Sociales pour l'immeuble sis 2 et 4 rue du Foyer moyennant le versement d'un loyer annuel de 2 716,06 € pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 janvier 2010.

BAIL IMMEUBLE RUE DU FOYER- CCAS LE TREPORT

Mme Nadine PISKADLO propose au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer le bail de location avec le Centre Communal d'Actions Sociales pour l'immeuble sis 2 et 4 rue du Foyer moyennant le versement d'un loyer annuel de 2 751,63€, à compter du 1^{er} février 2010.

DENOMINATION DE RUES

M. Laurent JACQUES propose au Conseil Municipal la dénomination des rues suivantes :

- Rue Albert DIXON pour la voie qui desservira la future gendarmerie,
- Allée des Mésanges pour la voie reliant le boulevard du Calvaire à l'Avenue des Pélicans,
- Allée des Martinets pour la voie reliant l'Avenue des Phaétons à l'Avenue des Aigrettes.

AVENANT N°1 - ENTREPRISE DAMERVAL – TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES concernant le traitement du mэрule à l'ancienne Mairie du Tréport, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise DAMERVAL, pour un montant de 16 425,85€HT.

AVENANT N°2 - SAS THIBAUT – TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES concernant le rejointoiement de maçonnerie de briques de l'ancienne mairie, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°2 avec la SAS THIBAUT de Foucarmont pour un montant HT de 900,90€

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES ESPACURBA – ANNEE 2010

Après les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer avec la SARL EspaceURBA, le contrat de prestations de services pour l'année 2010.

ACQUISITION DE TERRAINS-PARCELLE CONSORTS HAREL

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir le terrain, parcelle cadastrée AD n°46, d'une superficie de 8 820m², moyennant le prix de 80 000,00€

IMPASSE DU COTEAU - AVENANT N°1-- ARH TP

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ARH TP d'Etalondes, pour un montant de 27 368,69€ HT, correspondant aux travaux supplémentaires liés à la modification des réseaux notamment de l'alimentation électrique et téléphonique.

IMPASSE DU COTEAU - AVENANT N°1 - CEGELEC

Après avoir entendu les explications de M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CEGELEC de Martin Eglise pour un montant de 12 121,00€HT, correspondant aux travaux supplémentaires liés à la modification des réseaux notamment de l'alimentation électrique et téléphonique

MODIFICATION DES STATUTS DU SMERABL

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire relatif aux modifications des statuts du SMERABL, le Conseil Municipal accepte la modification.

INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010

A la suite de l'exposé effectué par M. Le Maire et après avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité forfaitaire pour élection ainsi qu'une indemnité horaire pour travaux électoraux.

AVENANT N°1 – LA FEE DES MERS –ENTREPRISE EBTP

Après les explications données par M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise EBTP, pour un montant de 8 318,40 € HT. Il s'agit de travaux supplémentaires d'éclairage public ainsi que d'assainissement d'eaux pluviales sous chaussées.

Concernant le projet de logements habitat 76 et suite à la commission d'urbanisme, M. Jean-Marie BYHET fait remarquer que ces logements n'ont pas de grandes ouvertures face à la mer ; Philippe POUSSIER précise que les générations futures ne doivent pas reprocher cette architecture à la municipalité actuelle ; l'absence de toits, précise Michel BILON, risque de favoriser la nidification des goélands.

A ces remarques, M. Le Maire réplique que le projet s'insère dans un périmètre protégé, que l'ABF chargé de vérifier le permis refuse une construction linéaire face à la mer et privilégie les normes d'économie d'énergie. Il rappelle qu'il s'agit de logements sociaux et que le projet est monté avec une logique d'économie d'énergie.

M. LONGUENT conclut que son rôle est d'instruire le permis dans les règles d'urbanisme actuelles ; et que de toute évidence, il ne peut s'opposer au projet validé par l'Architecte des Bâtiments de France sans commettre un abus de pouvoir.

AVENANT N°1 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE – ENTRETIEN, FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC - SFEE

Après les explications données par M. Laurent JACQUES, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société SFEE dans le cadre du marché à bons de commande pour l'ajout de 2 prix supplémentaires au bordereau de prix initial.

CONVENTION FINANCIERE VILLE/DEPARTEMENT - AMENAGEMENT RD 1015 RUE DE LA DIGUE

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental avec le Conseil Général, pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD 1015/ rue de la Digue/ rue François Mitterrand/ quai de la Retenue.

Le montant total de l'opération est fixé à 186 294,00€HT.

La participation du Département de 50% s'élève donc à 93 147,00€

AVENANT N°2 – PISTE BMX – AMENAGEMENT VRD ET ESPACES VERTS – EBTP

M. Laurent JACQUES précise qu'un avenant d'un montant de 8 964,30€HT sera signé avec l'entreprise EBTP de Blangy sur Bresle pour l'extension du réseau d'arrosage implanté sur le stade Sainte Croix.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

M. Jean VENEL propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de la Région Haute Normandie pour l'acquisition d'instruments de musique.

Le montant total prévisionnel d'acquisition d'instruments pour l'année 2010 étant de 11 705,68€HT.

ACQUISITION D'UN INSTRUMENT POUR L'ECOLE DE MUSIQUE A M. BENOIT DUPIRE

M. Jean VENEL expose au Conseil Municipal la proposition de M. Benoît DUPIRE de vendre un piano de marque « Technics » numérique digital de 7 octaves.

Le prix actuel catalogue de cet instrument est fixé à 4 599,00€ M. DUPIRE propose de le céder à la ville du Tréport pour l'école municipale de musique pour la somme de 1 000,00€

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à acquérir cet instrument pour la somme de 1 000,00€TTC.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Jean-Jacques LOUVEL intervient sur la modification des tarifs de la cantine municipale qui a suscité des critiques de la part des familles par manque de communication.

Précise que nos services n'ont pas été performants dans la manière de communiquer ; M. LOUVEL demande, à l'avenir, - M. Le Maire acquiesce dans ce sens- que le service Communication soit sollicité pour apporter une aide.

➤ Marc LAVOINE rappelle la journée d'action du 23 mars 2010 à l'initiative de 5 syndicats, CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA pour le pouvoir d'achat, l'emploi et les retraites.

Précise qu'une manifestation sera organisée à EU à 10 heures 30